

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/03/2018

Dossier complet le

26/06/2018

N° d'enregistrement

618-006228

1. Intitulé du projet

Défrichement parcelles C 219 p et C 220 p pour une surface de 3,70 hectares sur la commune de ST MERD LES OUSSINES, au lieu-dit Fournol.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom COURTEIX

Prénom Pascal

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5° a)	Défrichement d'une surface de 3,70 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une parcelle forestière exploitée et nettoyée au broyeur lourd. Cette parcelle forestière est composée d'une partie de la parcelle cadastrale C 219 et d'une partie de la C 220, pour une surface totale de 3,70 hectares.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de transformer ces parcelles en prairie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Coupe des bois : effectuée
- Préparation du sol : effectuée au broyeur lourd
- Nettoyage
- Mise en culture

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle sera utilisée comme prairie agricole.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (Cerfa 13632*06 DDT)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défriche C 219	3,5651 ha
Superficie défriche C 220	0,1276 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit Fournol
19170 SAINT MERD LES OUSSINES

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 98 ' 88 " 48 Lat. 45 ° 61 ' 54 " 32

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 98 ' 81 " 25 Lat. 45 ° 61 ' 34 " 60

Point d'arrivée : Long. 1 ° 98 ' 97 " 45 Lat. 45 ° 61 ' 60 " 94

Communes traversées :

SAINT MERD LES OUSSINES

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement sera lié à l'exploitation agricole qui aura lieu sur ces parcelles.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain forestier nu suite à coupe rase et préparation de sol au broyeur lourd.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional de Millevaches
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Directive Habitat : Landes et zones humides de la Haute Vézère Directive Oiseaux : Plateau de Millevaches
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Les parcelles auront une vocation agricole contre une vocation sylvicole actuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ces parcelles sont actuellement en terrain nu suite à une exploitation forestière. Le peuplement voisin à proximité sera conservé.

Ce qui motive le propriétaire à effectuer cette demande est la qualité du sol après la préparation au broyeur lourd, le sol semble en effet de qualité pour être semé en prairie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe n°1
plan IGN au 1/25000
vue aérienne de la zone concernée au 1/5000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à St Merd Les Oussines

le, 13/02/2015

Signature





CABINET
COUDERT

Projet de défrichement - Pascal COURTEIX
Commune de ST MERD LES OUSSINES
Lieu-dit Fournol
Surface du projet : 3,70 ha

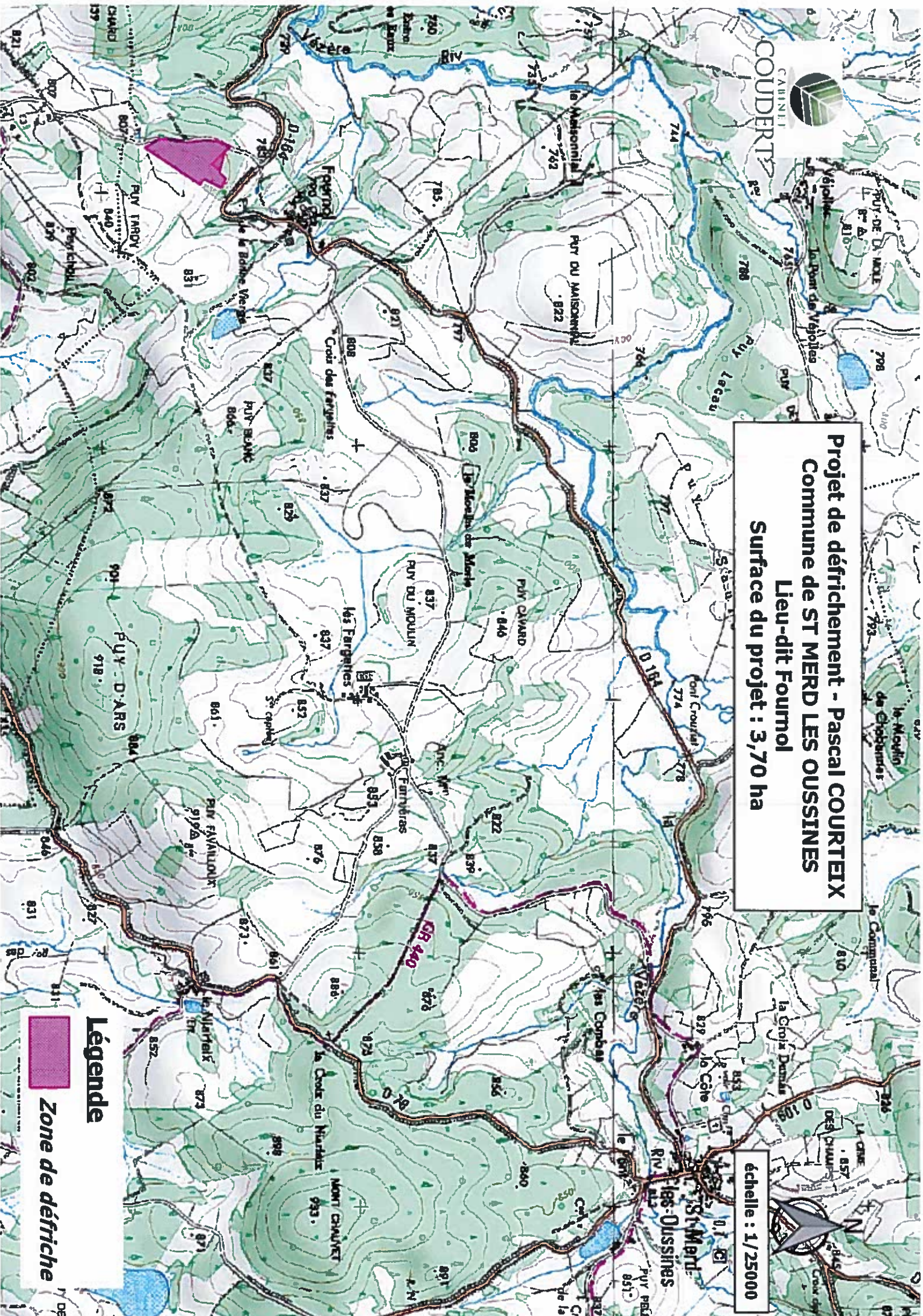
échelle : 1/25000



Légende



Zone de défriche



Projet de défrichement - Pascal COURTEIX
Commune de ST MERD LES OUSSINES
Lieu-dit Fournol
Surface du projet : 3,70 ha



échelle : 1/5000

C220

C219

Légende



Parcellaire cadastral



Zone de défriche

Vous pouvez vous reporter au modèle suivant pour répondre au point 5 de la demande de pièces complémentaires

1- Description du contexte

3,70 hectares de peuplement de médiocre qualité, coupés en totalité il y a 1 an et sur lesquels la préparation du terrain a été effectuée pour reboisement ou mise en culture. Suite à cette préparation, le propriétaire constate que le sol semble de bonne qualité et prend la décision de passer cette zone en agricole et de compenser en améliorant une parcelle de lande afin de la transformer en parcelle boisée.

2- Description de la zone d'implantation du projet

2.1- usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Terrain nu suite à coupe rase. Préparation de sol effectuée.

2.2- milieux naturels présents sur la zone

Une route goudronnée, une prairie et un bosquet de feuillus bordent la parcelle.

2.3- espèces faune et flore de la zone

Faune : l'engoulevent, l'alouette lulu

Flore : framboisier

3- Caractéristiques de la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « bassin de la haute Vézère » et Natura 2000 « plateau de Millevaches »

3.1- les milieux naturels

Parcelle broyée, sur laquelle s'est développé un ourlet forestier dominé par le framboisier.

3.2- vulnérabilité

L'engoulevent d'Europe et l'alouette lulu pourraient nicher au sol dans cette parcelle.

3.4- lien écologique avec le projet

La transformation d'une friche forestière en prairie pourra favoriser la pie-grièche écorcheur et l'alouette lulu, dans la mesure où les éléments diversifiant de la parcelle seront maintenus (bosquet). Afin d'éviter toute destruction de nichée, les travaux de défrichement et de coupes (parcelles C 286 et C 287) ne seront pas effectués entre le 01 avril et le 01 septembre.

4- Caractéristique de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

4.1- effets prévisibles du projet

A court terme, les effets négatifs sur les oiseaux d'intérêt communautaire seront évités par l'adaptation des dates d'intervention. A long terme, l'implantation d'une prairie et le maintien de la diversité des parcelles forestières compensant le défrichement permettront de favoriser l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur (qui affectionne les prairies bordées d'arbres).

4.2- mesures d'évitement et de réduction

Les parcelles C286 et C287 seront simplement améliorée et enrichie, de manière à ne pas altérer sa qualité actuelle d'habitat d'espèce.

Le bosquet de feuillus à proximité du projet aura une vocation écologique et pastorale, par conséquent aucune intervention n'aura lieu dans ces bois.